

Séance du mardi 23 juin 2026

Membres en exercice

: 15

Date de la convocation: 18/06/2026

Présents : 10*vingt-trois juin deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.***Votants: 14****Secrétaire de séance:**

Édith ESCOURROU

Présents : Hélène BENAZET - TOUZAN, Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Édith ESCOURROU, Julien ESCOURROU, Michel LOPEZ, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda Maria PENELA

Représentés: Dominique COMBE représenté par Anick COMBE, Chantal ROLLAND représentée par Édith ESCOURROU, Claude SANTORO représenté par Martial BESSIEUX, Anne - Erell TOR représentée par Alexandre PACHOUTINSKY

Excusés: Christine MOREL

Absents:

Objet: Vente tracteur RENAULT R7253 - DE_2026_0046

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule tracteur RENAULT modèle R7253, acquis par la collectivité le 01/05/1976, n'est plus utilisé par le service municipal car il n'est pas aux normes et que la réparation serait beaucoup trop coûteuse pour le peu de fois où il est employé.

Sur la vente de véhicules communaux, l'article L.2241-1 du CGCT dispose que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération qu'il autorise par délibération. Le maire est chargé d'exécuter cette opération au titre de l'article L.2122-21 du CGCT. La vente se déroule alors de la même manière qu'entre deux personnes privées.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 1 200€.

Monsieur Alain OLCINA ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Ayant ouï la proposition de Madame Le Maire et après délibération, le Conseil Municipal

- AUTORISE Madame Le Maire à vendre en l'état le véhicule RENAULT pour un prix de cession de 1 200€

- MANDATE Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le maire, Béatrice BORT

